



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CNBA**

**du 22 juin 2011
Séance n ° 100**

Délibération n ° 2

Décision budgétaire modificative

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver la décision modificative suivante.

Plusieurs équipements informatiques ont dû être remplacés de manière imprévue durant les premiers mois de l'année (3 imprimantes, un PC), pour un total de 4 281 €.

Un logiciel de gestion des contacts a dû être acheté en début d'années (2500 €) afin d'optimiser rapidement la gestion des contacts de la CNBA.

Par ailleurs, de nouveaux investissements ont été identifiés :

- changement de l'installation téléphonique des bureaux de Paris (6515 €) ✂
- achat de logiciels de mise en page et de retouche photos pour la chargée de communication (3807 €) ✂
- achat d'un nouveau photocopieur pour les bureaux de Paris (10 332 €)
- achat de matériel multimédias pour les salons (2906 €)
- aménagement, mobilier et équipement informatique du bureau pour la personne chargée de l'instruction des aides (4927 €)
- mobilier et PC du/de la juriste (2463 €) ✓
- renouvellement du PC des administrateurs (825 €).

Le montant total des investissements à réaliser s'élève donc à : **31 561 €**

Afin de ne pas diminuer les crédits de fonctionnement du budget 2011 qui ont déjà fait l'objet de réductions au regard de l'année 2010, **il est proposé au conseil d'administration de prélever du fonds de roulement de la CNBA la somme totale de : 30 309 €** du fait des prévisions de dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

Cette somme sera affectée au compte suivant :

- 3 807 € sur le compte 20531 (logiciels acquis ou sous-traités)
- 6 515 € sur le compte 2181 (installations générales, agencements, aménagements)
- 17 842 € sur le compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique)
- 3 397 € sur le compte 2184 (mobilier)

Le 24 juin 2011

Transmis aux Titelles le 27/06/2011

Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale


Michel DOURLENT